

Les pêcheurs amateurs dans la rue

Délaissant momentanément le poisson, ils se sont mobilisés pour harponner les autorités! Près de 200 pêcheurs amateurs neuchâtelois, vaudois et fribourgeois ont manifesté samedi matin en ville de Neuchâtel contre l'augmentation de 35 à 45 cm, dès le 1er janvier, de la limite minimale de capture de la truite du lac de Neuchâtel. Et 5000 signatures de protestation seront déposées aujourd'hui au Château. Mise sur pied par la Société neuchâteloise des pêcheurs à la traine (SNPT), la manifestation a réuni aussi des pêcheurs en rivière solidaires des amateurs du lac. Les amateurs sont en effet les seuls concernés par cette restriction, décrétée dans la Feuille officielle

neuchâteloise du 27 décembre dernier, la mesure n'étant pas appliquée aux professionnels, qui pêchent au filet (voir encadré).

Avec quelques calicots, de la place Pury et par la rue du Seyon, les manifestants sont montés au Château silencieusement, hormis des sifflets en passant devant le service de la pêche, rue du Château, où les volets avaient été fermés. Cette marche sur le fief des autorités était symbolique, car le gouvernement avait fait savoir qu'il n'ouvrirait pas exprès le château et que les pétitions doivent être déposées les jours ouvrables. C'est donc ce matin que la SNPT remettra à la chancellerie d'Etat neuchâteloise, avec copies aux

cantons de Vaud et Fribourg, coresponsables de la gestion du lac de Neuchâtel, une lettre de protestation signée par plus de 5000 pêcheurs et sympathisants.

Ce message contre la hausse de la truite à 45 cm est le suivant: *«Prise de manière hâtive, cette décision malheureuse et irréfléchie ne repose sur aucun fondement valable. C'est une nouvelle mesure de rétorsion totalement injustifiée, discriminatoire et arbitraire dont seuls les pêcheurs amateurs sont les victimes. Elle restreint de manière flagrante et abusive les droits des pêcheurs à la traine au profit de la pêche professionnelle (...).»*

Président de la SNPT, Raymond

Clottu explique que des pêcheurs sont aussi en colère parce que la mesure a été décrétée alors qu'ils avaient déjà pris le permis, ce qu'ils n'auraient pas fait en connaissant la restriction. De plus, s'il faut vraiment protéger la truite, la société ne serait pas contre toute réglementation et n'aurait pas manifesté, dit-elle, contre une limitation des prises journalières ou de la période de pêche. Mais les traîneurs, dont l'effectif a déjà diminué de 53% depuis 1985 et qui ne prennent qu'un petit tiers du tonnage annuel, dénoncent que les professionnels soient privilégiés et fassent la loi. R. Clottu conteste en outre l'actualité de l'étude de

1983 sur le rapport grandeur-maturité sexuelle des truites et estime que la lac de Neuchâtel a été et est *«mal géré»* face à des lacs où cette espèce se porte bien, poursuit-il, avec une pêche dès 35 cm.

Avec cette limite de 45 cm, dit la SNPT, 95% des truites hameçonnées doivent être remises à l'eau et la plupart d'entre elles, blessées, meurent de toute façon.

Et si les autorités ne bougent pas? Les pêcheurs envisagent d'attaquer juridiquement l'arrêté intercantonal, pour inégalité de traitement entre amateurs et professionnels.

◇ Ax B.



SAMEDI MATIN À NEUCHÂTEL - Près de 200 pêcheurs amateurs ont manifesté contre l'augmentation à 45 cm de la mesure minimale de capture de la truite du lac de Neuchâtel.

Olivier Grassat

Compréhension mais fermeté

L'augmentation à 45 cm de la mesure pour la truite en 1992 a été décrétée par le concordat intercantonal sur la pêche dans le lac de Neuchâtel. Soit par les conseillers d'Etat responsables de la pêche des cantons riverains de Neuchâtel (Jean Claude Jaggi), Vaud et Fribourg, sur préavis de leurs inspecteurs pêche-faune.

Interrogé, J.C. Jaggi serait *«très surpris»* que le concordat revienne sur sa décision, qui lui paraît *«sage»* et est liée au fait que, selon les biologistes, une truite de moins de 45 cm n'a pas encore pu se reproduire.

«Si l'on n'avait pas pris de mesure, il se serait trouvé des gens des mêmes milieux pour juger scandaleux que les autorités n'aient rien fait pour enrayer le déclin de la truite, soupire J.C. Jaggi.»

Le conseiller d'Etat *«comprend»*

que les amateurs se plaignent d'être les seuls visés et précise que le concordat étudie s'il faut prendre des mesures face aux professionnels. Mais ceux-ci, explique-t-il, ne font pas de véritable pêche à la truite et ce poisson fait partie du tout-venant qu'ils remontent. Durcir la réglementation des filets serait donc *«très délicat»*, car pénaliserait les pros dans la prise des autres espèces, dont ils vivent.

Si leur collègue fribourgeois est presque muet comme une... carpe, les inspecteurs de la pêche neuchâtelois, Arthur Fiechter, et vaudois répondent au bout du fil que la mesure prise est le *«strict minimum»* pour redresser la truite: des restrictions au moins aussi sévères, et même plus, ont été prises antérieurement dans des lacs bernois, de Constance et des Quatre-Cantons. /axb